ADRESSE

DES CITOYENS DE BORDEAUX,

ACTIONNAIRES

DE LA CAISSE PATRIOTIQUE,

A

L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Cou
FRC
313

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

1790.

ADRESSE

DES CITOYENS DE BORDEAUX,

ACTIONNAIRES DE LA CAISSE PATRIOTIQUE,

A

L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE.

Du 27 Mai 1790.

MESSIEURS,

Les Citoyens de Bordeaux, *Actionnaires de la Caisse Patriotique*, pénétrés de la plus vive reconnoissance pour les Décrets émanés de votre sagesse, croient ne pouvoir mieux vous témoigner les sentimens d'admiration que leur inspirent toutes vos opérations, qu'en

faisant tout ce qui dépend d'eux pour en faciliter le succès, & pour détruire les funestes insinuations que les ennemis du bien public ne cessent de répandre.

Vous avez, par vos Décrets des 16 & 17 Avril dernier, concernant les dettes du Clergé, les Assignats & les revenus des Domaines nationaux, adopté les seules mesures qui, dans les circonstances périlleuses où se trouvoit l'Etat, pouvoient nous mettre à l'abri des plus terribles secousses.

Le Trésor public étoit réduit à une situation déplorable, par une suite inévitable des abus de l'ancien régime; & vous avez, autant qu'il étoit possible, non-seulement suppléé aux besoins indispensables du moment & à la rareté du numéraire, mais encore vous avez secouru les créanciers de l'Etat, ranimé la circulation & la confiance qui fait la vie du commerce, & relevé les espérances des bons Citoyens.

Vous avez attaqué jusque dans sa source un agiotage corrupteur, & vous avez présenté la possibilité & l'espoir le mieux fondé de le détruire sans retour.

Que de biens, Messieurs, n'a pas déjà produits cet acte de la puissance que la Nation vous a conférée pour son bonheur & pour sa gloire!

En vous priant d'accueillir favorablement l'assurance formelle que tout ce qui émane de votre auguste Assemblée sera toujours étayé de toutes nos ressources,

nous vous prions, MESSIEURS, de vouloir bien auſſi agréer l'hommage que nous vous faiſons d'un établiſſement qu'un zèle ardent pour la choſe publique nous a portés à former.

Les coupables détracteurs de vos Décrets répandoient dans Bordeaux, comme ailleurs, des bruits propres à effrayer le peuple. Sans ceſſe occupés de le ſéduire, ils lui diſoient que les Aſſignats feroient diſparoître entièrement le numéraire; que leurs denrées, leurs fournitures, leurs journées, ne ſeroient plus payées qu'en papier dont ils cherchoient à rendre la valeur ſuſpecte.

Nous avons penſé que le meilleur moyen de prévenir ou de détruire l'effet de ces propos inſidieux, c'étoit d'établir une Caiſſe, où, par le moyen d'une certaine ſomme en eſpèces, qui y ſeroit verſée par des ſouſcriptions volontaires, les porteurs d'Aſſignats de 200 & de 300 liv. qui déſireroient les échanger contre de l'argent, pourroient à tout inſtant faire cet échange ſans la moindre perte.

Nous ne nous attacherons pas à vous préſenter les bons effets qui doivent, ſelon nous, réſulter de cet établiſſement; mais nous croyons pouvoir vous aſſurer que ces effets ſeront tels que nos artiſans, nos ouvriers, même les gens de la campagne, recevront dans peu en paiement de leurs ſalaires ou de leurs fournitures, ces Aſſignats avec plus de plaiſir que des eſpèces; &

la raiſon en eſt bien ſimple : c'eſt qu'en gardant pendant quelque temps *l'Aſſignat*, il leur laiſſe un bénéfice que l'argent ne ſauroit leur procurer.

Nous n'avons pas cru devoir nous occuper de l'échange des Aſſignats de 1000 liv. parce que nous n'avons pas prévu la moindre difficulté à leur circulation, que déjà ils en ont une très active ſur notre place, & qu'ils y font très-avantageuſement, pour les Propriétaires, l'office de l'argent.

Dans la confiance où ſont les Actionnaires de *la Caiſſe Patriotique*, d'avoir fait une choſe utile, il ne manquera rien à leur ſatisfaction, ſi vous approuvez leur zèle.

Nous ſommes avec reſpect,

MESSIEURS,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs, les Souſcripteurs à la Caiſſe Bordelaiſe, repréſentés par leurs Commiſſaires ſouſſignés,

CAMERCARRE, Commiſſaire. GAUTIER aîné, Commiſſaire. PLUCADEN, Commiſſaire. JANVIER DELORTHE, Commiſſaire. J. BRUNAUD, Commiſſaire.

Bordeaux, le 18 Mai 1790.

Nous avions cru devoir propoſer aux bons Citoyens des principales villes avec leſquelles Bordeaux eſt en relation, d'imiter notre exemple & de prendre les moyens les plus convenables pour faciliter la circulation des Aſſignats; mais nous apprenons avec peine que pluſieurs de ces Villes, notamment *Bayonne & Toulouſe*, n'ont point encore reçu les Lettres-Patentes ſur les Décrets des 16 & 17 Avril, concernant les dettes du Clergé, les Aſſignats, & les revenus des Domaines Nationaux: un retard de ce genre ne peut que gêner ſingulièrement le commerce dans ces Villes, & par contre-coup dans tous les lieux avec leſquels elles ont des rapports habituels.

A Paris, chez BAUDOUIN, Imprimeur de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin St.-Jacques, N°. 31.